



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 6 JANVIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
2	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération 2
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Arrivé après la délibération 11
9	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
15	MOTZ	T CLERC Daniel	
16	MOUXY	T PERSON Armelle	
17	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération 1
18	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la délibération 3
19	SAINT-OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX
VIONS

BARBIER Marie-Claire
ARRAGAIN Manuel



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9

Année : 2026

Exécutoire le : 03 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 03 FEV. 2026

Visée le : 13 JAN. 2026

COMMANDE PUBLIQUE Achat de compteurs d'eau Attribution à l'UGAP

Monsieur le Président rappelle que l'achat de compteurs d'eau est indispensable au bon fonctionnement du service public de l'eau potable et à la facturation des abonnés.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté d'Agglomération Grand Lac a repris en régie la gestion de l'eau potable sur les communes d'Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent et Tresserve, à la suite de l'arrêt du contrat avec la SAUR. Cette reprise concerne environ 26 000 abonnés supplémentaires, portant le parc total à environ 49 000 compteurs sur le territoire.

Le renouvellement des équipements s'inscrit dans une dynamique à 15 ans, nécessitant des acquisitions régulières pour garantir la fiabilité des installations et la continuité du service public.

Afin de sécuriser les procédures d'acquisition et de bénéficier de conditions avantageuses, il est proposé de recourir à l'UGAP, centrale d'achat public. Cette solution dispense Grand Lac de lancer une mise en concurrence, celle-ci ayant été réalisée en amont par l'UGAP. Les prix proposés sont compétitifs et les délais de livraison adaptés aux besoins du service.

Depuis 2022, la collectivité a déjà réalisé dix commandes auprès de l'UGAP pour un montant total de 533 300.59 € HT.

Il convient aujourd'hui d'attribuer la prestation relative à la commande des compteurs d'eau à l'UGAP pour un montant de 211 253 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis UGAP n°40784281 pour un montant de 211 253 € HT, correspondant à l'achat de compteurs.

Cette acquisition s'inscrit dans la prévision du programme de renouvellement des compteurs de 2026.

Les crédits régulièrement inscrits au budget Eau Potable seront imputés sur la section Investissement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution des commandes précitées à l'UGAP,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 23
- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 6 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 9 : Achat de compteurs d'eau - Attribution à l'UGAP

Date de transmission de l'acte : 13/01/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 13/01/2026

Numéro de l'acte : d5697 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260106-d5697-DE

Date de décision : 06/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



Délégation Territoriale de Grenoble
Europôle "Le Grenat" BP 1532
3 Avenue Doyen Louis Weil
38025 GRENOBLE cedex 1

**Devis n° 40784281
du 19 décembre 2025**

Edité le 19 décembre 2025

Validité du 19 décembre 2025 au 18 janvier 2026

Vos références Compteurs
du 18 décembre 2025

Page 1 sur 2

Code client UGAP : 73008062

À l'attention de :
Mme CHRISTEL GHYSELINCK COM AGGLO D
COM AGGLO DU LAC DU BOURGET
GRAND LAC
1500 BOULEVARD LEPIC
73100 AIX LES BAINS

Suivi commercial

Nathalie RULL

Tel : 04-72-56-58-73 Fax : 04-72-41-70-06

Courriel : nrull@ugap.fr

Sandrine KOVARIK

Courriel : skovarik@ugap.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le devis relatif à votre demande enregistrée le 18.12.2025. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires. Nous espérons que ces informations vous seront utiles et permettront l'aboutissement de vos projets dans les meilleures conditions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Info : à compter de ce jour, l'Ugap a choisi d'afficher les prix bruts unitaires avec 2, 3 ou 4 décimales si nécessaire.

Commentaires

L'utilisateur doit prendre connaissance des Conditions générales de vente (CGV) disponibles sur le site Ugap.fr. L'acceptation du présent devis vaut acceptation des CGV pleinement et sans réserve.

Devise EUR

Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant HT Eco contribution	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA
10	4 246 897 Compteur volumétrique Aquadis+ DN 15 - I. 110 mm - R160 - Q3=2,5 m3/h - TVM équipé Cyble 5 LORA - lot de 5 -Ref Four : AQH15110B160VM_CY5027 05.03.2026 livraison 200 pièces 05.06.2026 livraison 200 pièces 05.09.2026 livraison 200 pièces Garantie : 120 mois Intervention sur site Délai prévisionnel de livraison : 6 semaine(s)	600	308,485	0	185 091,00		185 091,00	20,00
20	4 246 887 Compteur volumétrique Aquadis DN30 - R160 - Q3=6.3 équipé cyble 5 LORA -Ref Four : AQ030DM260_J0_CY5049 Garantie : 120 mois Intervention sur site Délai prévisionnel de livraison : 6 semaine(s)	100	159,65	0	15 965,00		15 965,00	20,00



**Devis n° 40784281
du 19 décembre 2025**

Edité le 19 décembre 2025

Validité du 19 décembre 2025 au 18 janvier 2026

Vos références Compteurs
du 18 décembre 2025

Page 2 sur 2

Code client UGAP : 73008062

Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant HT Eco contribution	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA
30	4 246 890 Compteur volumétrique Aquadis DN40 - R160 - Q3=16 équipé cyble 5 LORA -Ref Four : AQ040FM300_J04_CY5034 Garantie : 120 mois Intervention sur site Délai prévisionnel de livraison : 6 semaine(s)	40	226,60	0	9 064,00		9 064,00	20,00
40	4 246 964 Compteur statique Intelis DN40 L300mm - R500- -Ref Four : SWL8-40300F500L_050 Garantie : 120 mois Intervention sur site Délai prévisionnel de livraison : 6 semaine(s)	5	226,60	0	1 133,00		1 133,00	20,00

Frais de Livraison HT	Taux TVA
GRATUIT	0,00

Taux TVA	Total Brut HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
20,00	211 253,00	211 253,00	42 250,60	253 503,60

Total Brut HT	Total Remise HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
211 253,00	0,00	211 253,00	42 250,60	253 503,60

IMPORTANT: Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site ugap.fr

▣ Connectez-vous sur ugap.fr afin de consulter nos offres, réaliser vos devis et vos commandes, consulter les conditions de SAV

▣ Nouveauté : Accédez à toutes vos factures et avoirs depuis un espace dédié sur ugap.fr.

Ce devis a été établi au regard de la situation financière connue à ce jour.